

**Franck REYNIER**  
Maire de Montélimar  
Président de Montélimar Agglomération

Montélimar le 19 Mars 2020

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire qui nous touche est grave et nous devons tous en prendre pleinement conscience, adapter nos comportements, et mettre en place les mesures barrières recommandées.

Après avoir relayé les directives de l'Etat aux conseillers municipaux et aux différents services de la ville et de l'agglomération, j'ai souhaité installer avec vous une communication directe sur les évolutions de la situation et les conduites à tenir à Montélimar et sur notre Agglomération.

Permettez-moi pour commencer de remercier celles et ceux qui sont engagés pleinement dans ce combat.

- Merci aux personnels de santé, médecins, infirmiers, soignants, et tous ceux qui permettent le fonctionnement de nos établissements et de nos services de soins et de secours.
- Merci aux forces de l'ordre et aux militaires qui assurent le respect de ces mesures indispensables.
- Merci aux agents de la Ville et de l'Agglomération qui maintiennent le fonctionnement de nos services.
- Merci à tous ceux qui assurent les fonctions essentielles à notre vie quotidienne, commerces alimentaires, artisans, postiers, entrepreneurs, télé-travailleurs...
- Merci à tous ceux qui par leur attitude, contribuent à limiter la propagation de ce virus.

Comme vous le savez, depuis mardi midi, des restrictions de déplacements sont imposées et des contrôles effectués.

**Le déplacement hors de votre domicile est interdit à l'exception de ceux pour les motifs suivants :**

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)) ;
- Déplacements pour motif de santé ;
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables ou pour la garde d'enfants ;
- Déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Vous devez vous munir, lors de vos déplacements, de **l'attestation dérogatoire de déplacement** (en ligne sur le site <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel> ) vous permettant de le justifier. Des contrôles sont effectués dans plusieurs points de la ville. Les déplacements injustifiés sont punis d'une amende de 135 €.

- Jusqu'à nouvel ordre, tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays sont fermés. Il s'agit notamment des restaurants, cafés, cinémas, discothèques, commerces à l'exception des commerces essentiels.
- Il existe une liste détaillée des établissements autorisés à ouvrir, notamment tous les points de vente et les marchés alimentaires, les lieux de culte, les pharmacies, les stations essence, les banques, les bureaux de tabac et de presse, et tous les services publics essentiels.
- Vous devez aussi limiter la constitution de stocks alimentaires. Il n'existe aucune pénurie et les déplacements pour faire vos courses quotidiennes sont autorisés.

Les crèches, les établissements scolaires publics et privés et les universités sont fermés depuis le lundi 16 mars 2020 et pour une durée d'au moins 15 jours sur l'ensemble du territoire national.

Un **service minimum d'accueil** en crèches et en école à destination des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire a été mis en place.

Il concerne :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise,
- les personnels chargés de l'aide à domicile.

Dès que l'un des deux parents travaille dans une de ces catégories, les enfants bénéficient du service minimum d'accueil.

Pour Montélimar et son Agglomération, l'accueil des enfants concernés se fait :

- Pour les enfants de 0 à 3 ans, **à la crèche de Montlouis, Rue Beethoven à Montélimar.**
- Pour les élèves de maternelles et d'élémentaires, **à l'école de Maubec, Rue Louis Chancel à Montélimar**, y compris le mercredi dans le cadre d'un centre de loisirs.
- Pour les **collégiens**, les services de l'Education nationale seront informés de vos demandes et nous vous accompagnerons dans vos démarches.

Les **assistantes maternelles agréées** recevant des enfants à leur domicile peuvent continuer d'exercer leur activité.

Tous les dispositifs de solidarité entre parents pour assurer la garde des enfants doivent être encouragés, en veillant à limiter le nombre d'enfants accueillis par adulte.

## L'accueil en mairie est limité au strict minimum.

- Le **Guichet unique** sera ouvert du lundi au vendredi sur RDV de 9h à 12h, exclusivement pour les démarches liées aux naissances et aux décès (en appelant le 04 75 00 25 14).
- Aucun **mariage** n'est célébré jusqu'à nouvel ordre.
- Les **cimetières** sont fermés au public sauf pour les **obsèques** et les **travaux** des pompes funèbres pour leur organisation (hors gravure des marbres). Une astreinte est mise en place au 04 75 00 25 97.
- Pour le **stationnement**, les parkings de surface (barrières et horodateurs) sont gratuits. Le service d'accueil des parkings souterrains est fermé. Une astreinte est assurée au 06 07 81 57 62.
- Le service **foires** et **marchés** est fermé. Les dossiers peuvent être transmis par courrier. Seuls les marchés alimentaires sont autorisés et les camions type food trucks ou pizza déjà autorisés.
- Le **CCAS** fonctionne par permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h au 04 75 00 26 02 avec possibilité de prise de rendez vous en fonction des situations d'urgence.
- La **Maison de l'économie** et la Maison de l'Agriculture sont accessibles au 04 75 53 17 47 et à l'adresse [contact@montelimar-agglo.fr](mailto:contact@montelimar-agglo.fr)
- **Pour les séniors, les personnes isolées et le portage des repas**, service de la retraite active 04 75 00 26 41 ou [retraite.active@montelimar.fr](mailto:retraite.active@montelimar.fr)
- **Montélibus** : Le service est maintenu pour les usagers avec des fréquences restreintes.

- **Déchets ménagers :**

La collecte des ordures ménagères en porte à porte, en points de regroupement et en points d'apport volontaire est assurée suivant les fréquences habituelles sur tout le territoire.

La collecte des emballages et papiers, du verre et des cartons est également assurée sur tout le territoire.

- **Déchèteries** : Seule la déchèterie des Léonards est ouverte pour assurer un service minimum pour les professionnels et les collectivités.
- **Service de l'eau** : Les équipes opérationnelles sont mobilisées pour le suivi des productions et pour toutes les interventions d'urgence (exemples : casses/fuites...) Le Point d'accueil clientèle est fermé au public, numéro d'urgence/dépannage : 04 63 36 10 08 et [www.saurclient](http://www.saurclient)
- **Assainissement** : Le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux est assuré. Une organisation a été mise en place pour assurer le débouchage des réseaux si nécessaire.
- **Pour tout autres renseignements**, privilégiez l'envoi d'e-mail à l'adresse [accueil@montelimar.fr](mailto:accueil@montelimar.fr) ou contactez le 04.75.00.25.00 entre 8h30 et 12h et 14h et 16h.

**Toutes les cérémonies religieuses sont interdites**, à l'exception des enterrements, qui peuvent se tenir dans les lieux de cultes et dans les cimetières, en respectant les mesures barrières et en limitant le nombre de personnes présentes.

**Les cérémonies patriotiques** sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

**Le second tour des élections municipales est reporté.** Un projet de loi organisera le report de ce scrutin à une date ultérieure.

**L'enjeu est de freiner la transmission du virus qui circule désormais sur le territoire français.**

- Pour cela, il appartient à chacun de **mettre en place les mesures barrières recommandées** : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, se moucher avec un mouchoir à usage unique qu'il faut mettre ensuite dans une poubelle.
- **Le port de masques chirurgicaux est réservé aux personnes malades, à leurs contacts, aux professionnels de santé recevant des personnes malades, aux personnes chargées des secours aux victimes et aux transporteurs sanitaires.** Le reste de la population ne doit pas porter de masque. Ils ne doivent pas être demandés aux pharmacies à cette fin.
- **Le port de masques FFP2 est réservé aux personnels soignants prioritairement.** Une distribution gratuite en pharmacie sera disponible prochainement sur présentation de la carte professionnelle.
- **En cas de symptômes (fièvre ou de sensation de fièvre, toux, difficulté à respirer), il est demandé de rester chez soi.**
- Contacter un médecin de ville pour signaler votre situation.

**Ne pas appeler le 15 sauf en cas d'urgence vitale !**

**Les personnes qui ont été en contact avec un sujet malade mais qui ne présentent pas de symptômes, y compris les personnels de santé, peuvent continuer à travailler.**

A **Montélimar**, comme partout en France, soyons **solidaires** et mobilisés dans ce moment important qui doit nous permettre de **protéger** les plus fragiles d'entre nous.

Vous êtes nombreux à vous proposer pour aider nos différentes structures dans leurs missions, nous venons de mettre en place une adresse mail pour centraliser vos propositions, [initiatives.citoyennes@montelimar.fr](mailto:initiatives.citoyennes@montelimar.fr).

Relayez autour de vous ces consignes et ces informations, chacun doit être conscient de la **gravité** de la situation et je vous invite à veiller sur ceux qui vous sont proches, particulièrement nos aînés pour qui les conséquences de ce virus sont encore plus fortes.

Je vous tiendrai régulièrement informé de la situation sur notre ville.  
Soyez prudents, prenez soin de vous et de vos proches, lorsque vous n'avez pas d'impératif, **restez chez vous**.

**Franck Reynier.**  
Maire de Montélimar.  
Président de Montélimar Agglomération.